

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 NOVEMBRE 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Service de soins
infirmiers à domicile –
Budget modificatif 2009**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 novembre 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 19 novembre 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 novembre 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD*, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur MAILLARD (sauf pour le dossier 09 G 00, le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 09 G 01-02)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Madame USQUIN à Madame de JOYBERT
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Madame RHONÉ à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur ROUSSEAU

N° DE DOSSIER : 09 G 11

OBJET : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE
BUDGET MODIFICATIF 2009

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2008, un projet de budget a été voté pour le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et soumis à l'accord de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS).

La DDASS a alloué une subvention de 295 826 € pour un forfait moyen journalier de 27,02 € et une subvention complémentaire de 10 500 € pour un forfait moyen journalier de 28,77 € pour la prise en charge d'une place pour personne handicapée.

Section d'exploitation

	Budget voté	Budget accordé
Dépenses :		
Chapitre 011 (groupe 1) Dépenses afférentes à l'exploitation	12 563,00 €	12 560,00 €
Chapitre 012 (groupe 2) Dépenses afférentes au personnel	298 650,00 €	298 650,00 €
Chapitre 016 (groupe 3) Dépenses afférentes à la structure	16 625,00 €	16 376,71 €
Total dépenses	327 838,00 €	327 586,71 €
Recettes :		
Chapitre 018 (groupe 1) Subvention DDASS	317 578,00 €	306 326,00 €
Excédent reporté	10 260,00 €	21 260,71 €
Total recettes	327 838,00 €	327 586,71 €

L'ensemble de la dépense sera couvert, d'une part, par le versement d'une subvention annuelle de 306 326 € par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales et, d'autre part, par l'excédent 2007 d'un montant de 27 011,71 € affecté selon les modalités suivantes :

- 5 751 € en réserve de trésorerie et le solde, soit 21 260,71 €, en excédent reporté.

La section d'investissement reste inchangée, soit un budget total de 1 755 € en dépenses et recettes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de budget du SSIAD ainsi modifié.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de budget du SSIAD ainsi modifié.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines